

LA PADA doit ...

- ✓ **Vous recevoir dans des délais rapides :** *Car la directive européenne dit que l'administration doit enregistrer votre demande d'asile dans les 3 jours !*
- ✓ **Vous informer de la demande d'asile dans votre langue, y compris la procédure DUBLIN**
- ✓ **Prendre votre RDV à la préfecture**
- ✓ **Faire les photos d'identité nécessaires**
- ✓ **Vous domicilier pour recevoir le courrier important**
- ✓ **Dire à l'OFII si vous êtes une personne vulnérable pour accélérer les aides :**
Si vous êtes mineur, personne en situation de handicap, personne âgée, femme enceinte, parent isolé avec des enfants mineurs, victime de la traite des êtres humains, atteint de maladies graves, souffrant de troubles mentaux ou ayant subi des tortures, viols ou mutilations sexuelles...
- ✓ **Faire votre accompagnement social :**
Ca comprend : la couverture maladie, suivre votre hébergement dans les CADA ou le 115, scolarité vos enfants, aider quand vous avez des coupures de l'ADA, demander à l'OFII le financement du train pour aller à l'OFPRA, financer le bus vers le centre d'hébergement...
- ✓ **Remplir le dossier de l'OFPRA y compris le récit d'asile**
- ✓ **Vous aider à demander l'avocat gratuit pour faire le recours à la CNDA**
- ✓ **Vous informer sur vos droits après le refus définitif de l'asile**

LA PADA doit...

- ✓ **Vous recevoir dans des délais rapides :** *Car la directive européenne dit que l'administration doit enregistrer votre demande d'asile dans les 3 jours.*
- ✓ **Vous informer de la demande d'asile dans votre langue, y compris la procédure DUBLIN**
- ✓ **Prendre votre RDV à la préfecture**
- ✓ **Faire les photos d'identité nécessaires**
- ✓ **Vous domicilier pour recevoir le courrier important**
- ✓ **Dire à l'OFII si vous êtes une personne vulnérable pour accélérer les aides :**
Si vous êtes mineur, personne en situation de handicap, personne âgée, femme enceinte, parent isolé avec des enfants mineurs, victime de la traite des êtres humains, atteint de maladies graves, souffrant de troubles mentaux ou ayant subi des tortures, viols ou mutilations sexuelles...
- ✓ **Faire votre accompagnement social :**
Ca comprend : la couverture maladie, suivre votre hébergement dans les CADA ou le 115, scolarité vos enfants, aider quand vous avez des coupures de l'ADA, demander à l'OFII le financement du train pour aller à l'OFPRA, financer le bus vers le centre d'hébergement...
- ✓ **Remplir le dossier de l'OFPRA y compris le récit d'asile**
- ✓ **Vous aider à demander l'avocat gratuit pour faire le recours à la CNDA**
- ✓ **Vous informer sur vos droits après le refus définitif de l'asile**

LA PADA ne doit PAS...

- ✓ **Raccourcir la durée du 1^{er} RDV** : *il doit durer 1h environ*
- ✓ **Donner des RDV trop tard à la préfecture** : *Car la loi européenne donne 3 jours à l'administration pour enregistrer votre demande d'asile*
- ✓ **Vous demander d'écrire tout seul le récit d'asile**
- ✓ **Se tromper en écrivant les noms dans les dossiers**
- ✓ **Vous dire d'aller voir des associations pour l'hébergement** : *L'hébergement par l'OFII, c'est la loi, même pour les personnes en procédure Dublin : dans un CADA si vous avez une « procédure normale », sinon dans un centre d'urgence pour demandeur d'asile (mieux que le 115). L'Etat doit ouvrir de nouveaux hébergements !*
- ✓ **Distribuer le courrier avec du retard**

A savoir ! Pour les personnes qui demandent l'asile en sortant des 18 mois de DUBLIN, l'ofii doit étudier les dossiers au cas par cas pour décider du rétablissement éventuel de l'ADA en prenant en compte votre vulnérabilité.

Les conditions de vie des demandeurs d'asile sont difficiles. La meilleure solution, c'est de se battre ensemble pour exiger le respect des droits et une vie digne à Marseille.

Pour + d'infos :

EL MANBA
8 rue Barbaroux (métro Réformés)
tous les lundis 18h

LA PADA ne doit PAS...

- ✓ **Raccourcir la durée du 1^{er} RDV** : *il doit durer 1h environ*
- ✓ **Donner des RDV trop tard à la préfecture** : *Car la loi européenne donne 3 jours à l'administration pour enregistrer votre demande d'asile*
- ✓ **Vous demander d'écrire tout seul le récit d'asile**
- ✓ **Se tromper en écrivant les noms dans les dossiers**
- ✓ **Vous dire d'aller voir des associations pour l'hébergement** : *L'hébergement par l'OFII, c'est la loi, même pour les personnes en procédure Dublin : dans un CADA si vous avez une « procédure normale », sinon dans un centre d'urgence pour demandeur d'asile (mieux que le 115). L'Etat doit ouvrir de nouveaux hébergements !*
- ✓ **Distribuer le courrier avec du retard**

A savoir ! ! Pour les personnes qui demandent l'asile en sortant des 18 mois de DUBLIN, l'ofii doit étudier les dossiers au cas par cas pour décider du rétablissement éventuel de l'ADA en prenant en compte votre vulnérabilité

Les conditions de vie des demandeurs d'asile sont difficiles. La meilleure solution, c'est de se battre ensemble pour exiger le respect des droits et une vie digne à Marseille.

Pour + d'infos :

EL MANBA
8 rue Barbaroux (métro Réformés)
tous les lundis 18h.